

Association
Club d'échecs : **La Dame de Bellefontaine**
MDAVC (Maison des Associations et de la Vie Culturelle)
Place Simon-Charles-François
97222 BELLEFONTAINE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 31-05-2023

Le 31-05-2023 à 20 heures, les fondateurs de l'association « **La Dame de Bellefontaine** » se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des Associations et de la Vie culturelle de Bellefontaine.

Sont présents :

COLLIN, Stephan
DURANDAL, Alain
CHANCEREL, Dominique
MAMADOU, Karim
POTTIER, Charles

L'assemblée générale désigne **Stéphan COLLIN** en qualité de président de séance et **Charles POTTIER** en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- débat sur les objectifs moraux et financiers, à court et moyen terme de l'association ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Objectifs, fonctionnement et vie du club, à court et moyen terme
- *Choix définitif du nom de l'association : LA DAME DE BELLEFONTAINE,*
- *Lieu et Horaires d'ouverture du club,*
- *Estimation provisionnelle, prix, adhésions, licences, cotisations au Club, à confirmer, lors d'une prochaine délibération :*
Adultes → **Licence A 50 Euros, Licence B 30 Euros**
Jeunes → **Licence A 30 Euros, Licence B 15 Euros**
- *Evocation et recherche de Membres d'Honneur et Donateurs*

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte, après quelques modifications, les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne les membre du bureau de l'association.

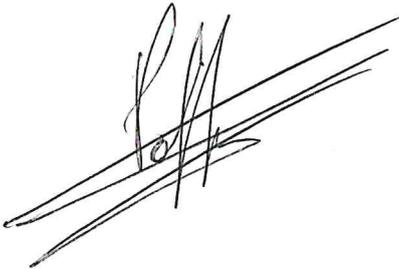
« **COLLIN, Stephan** », « *Président* »
« **CHANCEREL, Dominique** », « *Vice-Président* »
« **DURANDAL, Alain** », « *Trésorier* »
« **POTTIER, Charles** », « *Secrétaire* »
« **MAMADOU, Karim** », « *Vice -Secrétaire* »

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions. Le bureau est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-05-2024 .

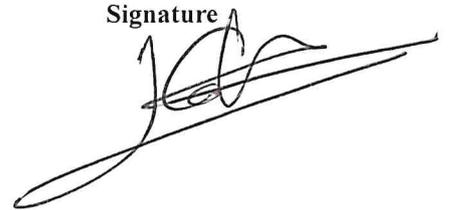
Charles POTTIER
38 Rue Edmond Aubin
97233 SCHOELCHER

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'POTTIER', written over two parallel horizontal lines.

Stephan COLLIN
18 rue des sicriers
97221 LE CARBET

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'COLLIN', written over two parallel horizontal lines.